

L'an deux mille vingt-trois, le **lundi 19 juin**, à 18 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Damien de WINTER, Maire.

DATE DE CONVOCATION
12/06/2023

DATE D'AFFICHAGE
12/06/2023

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE
27
PRÉSENTS
25
VOTANTS
27

Etaient présents

M. Damien de WINTER, Mme Marie-France MOLLET, M. Jean-Pierre ISABEL, Mme Sophie MOBASHER, M. Jean-Louis BOISSÉE, Mme Sara ROUZIÈRE (partie à 19h45, après le vote du point n° 11), Mme Monique BOBLIN, M. Bernard LELAIZANT, M. Patrick DESVAGES, Mme Marie-France LEBON, Mme Catherine SIBBILLE (arrivée à 18h50, après le vote du point n° 2), Mme Josette ALDROVANDI, M. Abdellah FAWZI, M. Didier HERGAS, Mme Patricia FREIDOZ, M. Christophe BISSEY, Mme Nelly AUBRON, M. Olivier VÉLASQUEZ, Mme Magali LE BLAIS, Mme Edith LE ROUX, Mme Naïma ANNOUCHE, M. Frédéric LACOUR, Mme Isabelle PIERRE, M. Nicolas RICHTER, Mme Agathe PETRIGNANI, M. Bertrand VERSTRAETE.

Absents excusés

M. Bruno LECŒUR donne pouvoir à M. Damien de WINTER
Mme Sara ROUZIÈRE donne pouvoir à Mme Magali LE BLAIS (à partir du point n° 12)
Mme Catherine SIBBILLE donne pouvoir à Mme Marie-France LEBON (jusqu'au point n° 2)

Absent(s) non excusé(s)

Secrétaire de séance : M. Jean-Pierre ISABEL

Délibération n° 23.06.19/05

Objet / Subvention exceptionnelle / Association "A vue de Truffe"

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a été destinataire d'une demande de subvention exceptionnelle émanant de l'association "A vue de truffe", dont les missions ont pour but d'éduquer, remettre et suivre des chiens guides pour des personnes déficientes visuelles, mais également de sensibiliser le grand public au handicap visuel et au chien guide.

Il précise que le coût moyen d'éducation d'un chien guide est de 25 000 € et que l'association enregistre près d'une quinzaine de demandes en attente sur la région.

Ainsi, l'association sollicite de la part de la commune une subvention exceptionnelle d'un montant de 800 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

CONSIDÉRANT l'examen de la demande de subvention présentée par l'association "A vue de truffe",

CONSIDÉRANT que les activités conduites par cette association concourent à un intérêt local,

DÉCIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle de 400 € à l'association "A vue de truffe",

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à cette subvention.

Le secrétaire de séance,
Jean-Pierre ISABEL



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Damien de WINTER



PREFECTURE DU CALVADOS

- 3 JUL. 2023

COURRIER